AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0948
FR0007317813-FS0371

16 juillet 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CS COMMUNICATION & SYSTEMES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 juillet 2013, M. Yazid Sabeg a déclaré avoir indirectement franchi en baisse, le 10 juillet 2013, par l'intermédiaire des sociétés de droit luxembourgeois Sava & Compagnie et Duna & Compagnie qu'il contrôle, les seuils de 50% et 1/3 du capital et des droits de vote de la société CS COMMUNICATION & SYSTEMES et détenir indirectement 1 946 669 actions CS COMMUNICATION & SYSTEMES représentant 2 011 941 droits de vote, soit 30,87% du capital et 30,20% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Duna & Compagnie	1 881 397	29,83	1 881 397	28,24
Sava & Compagnie	65 272	1,03	130 544	1,96
Total Yazid Sabeg	**1 946 669**	**30,87**	**2 011 941**	**30,20**

Par ailleurs, la société Sava & Compagnie a franchi individuellement en baisse les seuils de 25% et 20% des droits de vote et de 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société CS COMMUNICATION & SYSTEMES.

Ces franchissements de seuils résultent du transfert, intervenu le 10 juillet 2013, suite à une ordonnance du président du tribunal de commerce du 3 juillet 2013, de 1 017 722 actions CS COMMUNICATION & SYSTEMES à la société Cira Holding, lesquelles étaient nanties à son profit, laquelle ordonnance prévoit notamment la conclusion d'une convention de séquestre et la mise sous séquestre préalable de 2 422 178 € par Cira Holding.

[1] Sur la base d'un capital composé de 6 306 582 actions représentant 6 661 477 droits de vote, en application de l'article 223-11 2ème alinéa du règlement général.